

Définir un véritable projet politique pour la culture

QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- **9 milliards** d'euros de dépenses culturelles des collectivités territoriales, dont $\frac{3}{4}$ sont portées par le bloc local.
- **1 200** musées sont gérés par les collectivités territoriales.
- **1** Capitale française de la Culture tous les deux ans.

Les politiques culturelles ont bénéficié, ces dernières années, d'une véritable bascule territoriale, confortant la place des collectivités locales dans l'élaboration de projets culturels structurants.

Le bloc local, et particulièrement les territoires urbains, figure désormais au rang d'interlocuteur et de contributeur privilégié de la culture, en tant que principal financeur et propriétaire d'équipements culturels. Le statut de compétence partagée confère à la culture un statut singulier dans les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales, ainsi qu'avec les territoires entre eux, et suppose un cadre de dialogue et de concertation permanent à l'instar du Conseil des territoires pour la Culture et des Conseils locaux des territoires pour la Culture. Les orientations nationales et les priorités locales doivent converger vers une ambition culturelle commune renouvelée, alors que la pandémie de Covid-19 a abimé financièrement et symboliquement le tissu culturel. La définition d'un projet politique pour la culture paraît ainsi plus que jamais primordial pour réaffirmer le soutien à la création artistique et culturelle, ainsi qu'aux acteurs culturels dans leur ensemble.



La méthode prônée par les élus de France urbaine

Les grandes villes, grandes agglomérations et métropoles ont mis en œuvre des moyens visant à dispenser autant que faire se peut les acteurs et équipements culturels de conséquences sanitaires néfastes pour le secteur, tandis que le Plan de relance a engagé des crédits fléchés vers les grands équipements culturels et structures conventionnées, mais également des crédits « territorialisés ». C'est à cette territorialisation des politiques et des financements culturels que France urbaine souhaite travailler, en confortant la décentralisation culturelle mais également en approfondissant la déconcentration, gage de proximité de l'Etat et prérequis pour surseoir au saupoudrage des crédits. Selon les postes de dépenses attribués à la culture, une gestion directe des crédits pourrait être davantage entendue, en donnant davantage de latitude aux Directions régionales des affaires culturelles, et en identifiant demain les Conseils locaux des territoires pour la Culture comme des instances davantage intégrées et régaliennes en matière d'affectation des crédits.



Des propositions concrètes

- **La définition d'un projet politique global pour la culture** associant l'Etat, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs culturels, visant à l'élaboration d'une feuille de route partagée, en inscrivant les politiques culturelles dans les différentes transitions, de réaffirmer les leviers qui sont les leurs en matière de droits culturels des personnes, d'égalité femmes/hommes, de lutte contre les discriminations et contre les violences, de renforcer le concours à l'éducation artistique et culturelle, et de redéfinir le « soft power » culturel français dans un contexte post crise sanitaire ;
- **Mettre en place un plan d'investissement massif pour la culture**, permettant de reconsidérer l'intervention financière de l'Etat et des collectivités locales et de convenir d'une meilleure coordination ;
- **Afficher un soutien politique et financier, clair et affirmé, à l'attention des acteurs culturels, professionnels et amateurs ;**
- **Accompagner la territorialisation des politiques culturelles** en donnant davantage de latitude aux DRAC et en initiant une véritable politique de contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales en matière de financement des politiques culturelles ;
- **Déployer des projets culturels à l'échelle des bassins de vie - adapté à une maille intercommunale et métropolitaine** - en souscrivant à une politique budgétaire dédiée, tout en garantissant une logique de réciprocité et de coopération territoriales propre au rayonnement culturel ;
- **Stimuler, sur le plan territorial et économique, les industries culturelles et créatives**, en faisant des espaces métropolitains des nœuds d'innovation, de création et de développement de biens et de services culturels.

POUR ALLER PLUS LOIN

- **Remettre en perspective la dimension sociétale et sociale de la culture** - dans l'émancipation de soi et dans le rapport aux autres, mais également dans l'offre sociale que les équipements culturels peuvent proposer ;
- **Préciser et valoriser les dimensions « populaires » de la culture en 2022** : tiers lieux culturels, quartiers culturels et créatifs, occupation de l'espace public, commande publique culturelle... ;
- **Produire de la littérature et outiller la réflexion sur la place des équipements, des programmations et des acteurs culturels dans les territoires ;**
- **Investir la dynamique « olympiades culturelles » de Paris 2024** en plaçant les grandes villes, grandes agglomérations et métropoles au cœur du dispositif ;
- **Rapprocher les grandes collectivités des institutions européennes**, par le truchement du financement et des programmes culturels.